



Lettre ouverte au Député

Arles le 17 février 2015

Objet : Loi **Macron**

Monsieur le Député,

Nous voulons vous redire notre opposition à la loi Macron et vous alerter sur quelques conséquences sur le pays d'Arles.

En effet, pour la CGT, le texte de loi soumis ce jour à l'Assemblée Nationale, n'est en rien créateur d'emplois et n'apporte aucune réponse au chômage en hausse, au pouvoir d'achat en baisse, au mal logement important, à la croissance des inégalités sociales.

Ce texte de loi, en réalité, ne fera qu'aggraver la crise et accroître les difficultés de vie des salariés.

Son aspect de catalogue de mauvais coups contre les droits des salariés prend sa source dans les propositions de la commission dite « pour la libération de la croissance française », mise en place par M.M. Fillon et Sarkozy et dont M. Macron était, déjà, le rapporteur en 2008.

Traitant tout aussi bien du travail du dimanche et du travail de nuit, des professions réglementées, de l'épargne salariale, de la justice prud'homale, des licenciements, de l'inspection du travail, du permis de conduire ou encore des liaisons en autocar, et bien d'autres dispositions, **ce texte contrairement aux apparences est d'une grande cohérence idéologique et constitue un recul social majeur.**

Pour la CGT, le retour à la croissance et au plein emploi ne passe pas par la déréglementation, les privatisations, la diminution des protections et des garanties des salariés pour donner toute puissance et impunité aux employeurs.

Pour sortir de la crise, il est impératif de réorienter l'économie pour satisfaire les besoins sociaux.

A ce titre, la CGT propose:

- **une hausse des salaires, des pensions de retraites et des minimas sociaux**
- **des droits renforcés pour les salariés, avec les moyens de contrôle et de justice pour les faire respecter**
- **une vraie politique industrielle qui réponde aux besoins de la population**
- **le développement de services publics modernes, efficaces dans l'ensemble des territoires.**

Des propositions qui sont aux antipodes des choix d'un gouvernement toujours plus soumis au patronat et que pourtant vous soutenez dans la durée.

Vos positions et votes sur l'Accord National Interprofessionnel, le pacte dit « de responsabilité », le pacte budgétaire en témoignent et traduisent des fractures importantes dans notre société.

A titre d'exemples, notre territoire sera touché.

La confusion des autorités de régulation des activités routières et ferroviaires aura un impact sur l'offre de déplacements des personnes et des marchandises à partir d'Arles, vers le reste de la Région PACA et vers les régions limitrophes, alors que précisément les modifications d'horaires cet hiver ont engendré des suppressions de trains, de correspondances et d'arrêts qui ont porté préjudice aux usagers.

Les modifications des obligations des concessionnaires autoroutiers auront un impact sur le déroulement du futur chantier du **contournement d'Arles**, et les exemptions du code des marchés publics ne sont pas de nature à lever nos craintes sur les **conditions de travail sur ces chantiers**, ni sur le prix à payer in fine par le contribuable.

Le transport par autocars en substitution du transport ferroviaire, ne va ni dans le sens d'une égalité de traitement des citoyens devant la mobilité, ni d'une réduction des pollutions dans le cadre des nécessaires efforts de protection de l'environnement, sans parler du coût d'entretien des infrastructures. La déréglementation proposée va désorganiser les **efforts des régions pour le TER**.

Les modifications du code l'urbanisme ne permettront pas l'amélioration du droit à un logement décent pour les populations, les modifications des définitions du logement social et du logement intermédiaire ne sont pas de nature à résoudre ni le décalage entre la demande et l'**offre de logement social à Arles** (700 demandes, 200 attributions), ni la résorption de l'**habitat insalubre** en ville ou en campagne.

Les exceptions au respect du travail dominical ou en soirée vont encore plus désorganiser la vie de famille et la vie sociale, alors que déjà environ un salarié sur trois est soumis au travail du dimanche, et alors que le problème des commerces est le pouvoir d'achat des clients. Faire durer la soirée jusqu'à minuit, c'est croire que la loi peut se faire rencontrer le soleil avec la lune, ce serait une plaisanterie s'il ne s'agissait de conditions de travail et d'organisation de la société ! Quel va être l'impact sur **la vie dans notre cité** ? Faut-il rappeler que c'est seulement quand le salaire est faible et l'emploi rare que les salariés sont volontaires, et ce sont surtout les femmes qui occupent ces emplois ?

Quand aux modifications du code du travail et de la justice prud'homale, les conseillers prud'hommes CGT vous ont déjà dit leur opposition aux modifications proposées :

- réduction du nombre de Conseillers Prud'hommes au bénéfice d'un rôle accru de juges départiteurs professionnels qui ne connaissent donc pas la réalité du monde du travail et sont en nombre totalement insuffisant;
- création d'un arsenal de sanctions disciplinaires à l'encontre des Conseillers Prud'hommes ;
- remise en cause de la formation assurée par les organisations syndicales ;
- représentation obligatoire en Cour d'Appel.

Après la loi de décembre 2014 supprimant les élections des Conseillers Prud'hommes, cette nouvelle attaque signera la fin des Conseils de Prud'hommes, sans que le problème principal, à savoir le manque de moyens humains et matériels pour fonctionner, soit abordé, y compris **au tribunal des prud'hommes d'Arles**.

Ce projet de loi prévoit des attaques violentes contre le monde du travail et les droits individuels et collectifs des salariés. Les modifications sur le droit du travail ne sont pas de nature à mieux faire respecter les droits des salariés, devons-nous vous rappeler **le nombre de postes d'inspecteur du travail alloués à notre territoire** ? Comment peuvent être respectés les droits des salariés, y compris détachés, alors que cette forme d'emploi augmente dans notre région : travailleurs saisonniers de l'agriculture et du tourisme, grands chantiers à venir ?

Non, Monsieur le Député, cette loi ne portera chance ni à la croissance, ni à l'activité, ni à l'économie, ni au pays, ni à Arles. Cette loi s'inscrit dans une vision économique dépassée. Elle fissure, affaisse et dégrade gravement les fondements de notre république. Cette république sociale et solidaire, dont la force était de garantir la souveraineté de la nation et des personnes, de protéger les citoyens contre le fait accompli de la loi du plus puissant.

**Avec la loi « Macron » nous en sommes loin. C'est inacceptable !
Nous vous demandons de ne pas la voter.**

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre sincère considération.

Union Locale des Syndicats CGT d'Arles